Glauser Fritz, Ducotterd Christian		
Construction d'une halle polyvalente agricole sur le site de l'Institut agricole de Grangeneuve		
Cosignataires : 0	Réception au SGC : 15.07.15	Transmission au CE : *21.07.15

Dépôt et développement

La motion 2014-GC-79 Pierre-André Page et Pierre-André Grandgirard (Institut agricole de Grangeneuve (IAG): son avenir comme centre de formation agricole de pointe), partiellement acceptée par le Grand Conseil fribourgeois en novembre 2014, est un pas important vers la mise à niveau des infrastructures d'enseignement du site de l'IAG. Ce renouvellement des infrastructures est indispensable afin de donner à notre Institut agricole les moyens nécessaires pour garantir sa place de pôle de compétences et d'enseignements pluridisciplinaires incontournable pour la formation agricole et des métiers de la terre dans notre canton et au-delà des frontières cantonales.

Cette démarche, dont la demande d'investissement a été reconnue comme nécessaire par le Conseil d'Etat et a été appuyée par la quasi-unanimité du Grand Conseil, est d'une grande importance pour renforcer ce site de formation traditionnelle pour l'agriculture fribourgeoise. Le projet de construction d'une nouvelle ferme sur le site de l'IAG a pu ainsi être relancé. Ces nouveaux bâtiments agricoles, adaptés aux exigences actuelles en matière de détention des animaux et de production, seront une vitrine importante de la formation dans le canton.

Au projet de ferme-école et au financement initial demandé par la motion précitée sont venus se greffer une halle de technologie alimentaire et un centre d'excellence pour les produits du terroir. Dans la planification de la réalisation de ces trois projets, logiquement liés et indiscutables, un élément important est cependant encore manquant: la construction d'une halle agricole polyvalente permettant l'organisation et la tenue de manifestations en relation avec l'enseignement pluridisciplinaire donné sur le site de l'IAG et le secteur agro-alimentaire. Ce bâtiment est un point essentiel et nécessaire à l'enseignement de la formation professionnelle donnée sur le site de l'IAG. Cet espace permettrait l'organisation dans des conditions optimales de cours de formation pratiques et continus, de cours interentreprises, d'expositions de gros et menu bétails, de marchés de bétail et manifestations diverses tous publics. Ces événements permettraient d'attirer un public non agricole sur le site de l'IAG et contribueraient sans aucun doute à la notoriété et à l'importance du site de Grangeneuve en tant que centre de formation et de promotion de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire.

Par cette motion, (au sens de l'article 69 let. c de la loi sur le Grand Conseil), nous demandons d'intégrer la réalisation de cet espace couvert polyvalent au projet en cours de planification.

—

- Le Conseil d'Etat répondra à cette motion dans le délai légal.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).